Manuel My Handicap pour professionnels

Table des matières

1.	Comment accéder à MyHandicap pour professionnels?	2
2.	Comment utiliser My Handicap?	3
	A . S'annoncer	3
	B. Examen d'éligibilité	5
	C. Comment consulter un dossier dans My Handicap	7
	D. Introduire une nouvelle demande	14
	E. Comment compléter une demande en cours dans My Handicap?	19
	F. Comment supprimer une demande incomplète dans My Handicap	19
	G. Confirmation de la réception de la demande	20
3.	Messages d'erreur connus	22
4.	Conseils pour une utilisation fluide	24
5.	Besoin d'aide?	25

1. Comment accéder à MyHandicap pour professionnels?

Vous travaillez pour un CPAS, une administration communale ou une mutualité?

Dans ce cas, vous pouvez vous adresser au coordinateur de sécurité de votre organisation pour demander d'accéder à MyHandicap. Vous ne pouvez introduire de demande pour le citoyen avec votre propre e-ID que si vous avez été ajouté(e) à l'application en tant que personne compétente. Pour savoir comment faire, consultez le manuel disponible sur notre site internet, à l'adresse <u>www.handicap.belgium.be</u>

Vous n'avez pas encore accès et vous souhaitez aider malgré tout un citoyen afin d'introduire sa demande ou de consulter son dossier? Connectez-vous en tant que 'citoyen', en utilisant l'e-ID et le code PIN de la personne concernée.

Il n'est malheureusement pas possible de créer des accès universels pour des professionnels d'organisations qui ne sont pas reprises par la Banque-carrefour de la sécurité sociale (exemple: hôpitaux, associations pour aveugles et malvoyants, maisons de repos...)

Dans un futur proche, le SPF pourra accorder des mandats pour des dossiers liés à un numéro du registre nationale spécifique aux employés de ces institutions, parents, représentants légaux ou proches de la personne handicapée.

2. Comment utiliser My Handicap?

A. S'annoncer

Ouvrez <u>www.myhandicap.belgium.be</u> dans votre moteur de recherche. Pour un fonctionnement optimal de l'application, optez pour Google Chrome ou Firefox. L'utilisation d'Internet Explorer est déconseillée.

- Choix de la langue

Socialsecurity.	be	.be
NL	FR	DE
AANMELDEN	S'ANNONCER	ANMELDEN

- Connectez-vous en tant que professionnel (<u>Attention</u>: pas comme entreprise!)

💥 Socialsecurity.	be	.be
Sous quelle qualité voulez-vous vous authentifie	er? ENTREPRISE	PROFESSIONNEL

- Dans MyHandicap, vous ne pouvez vous connecter qu'avec votre e-ID. (<u>Attention</u>: Veuillez cliquer sur 'se connecter via eID' et ne pas cliquer sur 'token' ou 'code unique').



Vous accédez ainsi à l'écran d'accueil de l'application.



- Cliquez sur 'Service public fédéral- Sécurité Sociale' pour revenir à l'écran d'accueil et introduire une nouvelle demande
- 2 Si vous cliquez sur votre nom ou la page d'accueil (icône en forme de maison), vous obtiendrez un aperçu de toutes les demandes introduites
- 3 Déconnectez-vous (flèche à côté de votre nom)

Choisissez votre langue ici (français, néerlandais ou allemand). Les questions du formulaire en ligne sont montrées dans cette langue. Vous avez le choix entre les 3

- (4) langues officielles du pays. Il est conseillé, dans la mesure du possible, de choisir la langue du client. Cela vous permettra de compléter plus rapidement le formulaire, avec le client.
- 5 Démarrez l'examen d'éligibilité en cliquant sur 'Vérifier si je suis admissible'
- 6 Introduisez la demande en cliquant sur 'Introduire une demande'

B. Examen d'éligibilité

Pour démarrer l'examen d'éligibilité, cliquez sur 'Vérifier si je suis admissible' **5** dans l'écran d'accueil. Passez en revue toutes les questions.

Besoin d'aide? Cliquez sur 'Aide' en regard de la question et vous recevrez des informations supplémentaires.

Au terme de l'examen d'éligibilité, vous aurez un aperçu des compensations auxquelles vous pourriez avoir droit.

<u>Attention:</u> cet examen d'éligibilité sert de prise de connaissance pour toutes les personnes qui ne connaissent pas la législation et souhaitent savoir quelles compensations elles peuvent demander.

L'octroi effectif des compensations dépend de l'évaluation médicale effectuée par nos médecins et des données administratives (exemple: le niveau de salaire et la composition de la famille au moment de la demande d'allocation joue un rôle important dans la prise des décisions).

Les données recueillies lors de l'examen d'éligibilité ne sont pas transmises à la DG Personnes handicapées. Seule la demande effective compte donc.

Suis-je admissible?	
ttention: s'il s'avère que vous pouvez éventuellement bénéficier d'une compensation (ou de plusieurs c allisons d'abord une enquête sur votre situation administrative et médicale avant de prendre une décis	compensations), cela ne veut pas encore dire que vous bénéficierez effectivement de cette (ces) compensation(s). Nous ion.
ous avez peut-être droit aux compensations suivantes.	
Carte de réduction sur les transports en commun Informations complémentaires	
Sur base des informations que vous nous avez données, vous pourriez peut-être bénéficier d'une carte de réduction sur les	transports en commun.
Attestation relative à la réduction de la capacité de gain (moins de 65 ans) Informations complémentaires	
Sur base des informations que vous nous avez données, vous pourriez peut-être obtenir l'attestation relative à la réduction d	le la capacité de gain. Cette attestation vous permet de demander le bénéfice de mesures sociales et fiscales auprès d'autres instances.
Carte de stationnement Informations complémentaires	
Sur base des informations que vous nous avez données, vous pourriez peut-être bénéficier d'une carte de stationnement. C	ette carte vous permet de stationner sur les emplacements réservés aux seules personnes handicapées.
Attestation relative à la réduction de l'impôt des personnes physiques informations complémentaires	
Sur base des informations que vous nous avez données, vous pourriez peut être obtenir une attestation qui vous permet d'o	btenir une réduction de l'impôt des personnes physiques
Avantages fiscaux pour votre véhicule Informations complémentaires	
Sur base des informations que vous nous avez données, vous pourriez peut-être bénéficier d'avantages fiscaux à l'achat de	votre propre véhicule en tant que conducteur ou accompagnateur d'une personne handicapée.
Attestation relative à la réduction de l'autonomie (moins de 65 ans) Informations complémentaires	
Sur base des informations que vous nous avez données, vous pourriez peut-être obtenir l'attestation relative à la réduction d	le l'autonomie, qui vous permet de demander le bénéfice de mesures sociales et fiscales auprès d'autres instances.
ous n'avons pas pu déterminer si vous avez droit aux compensations suivantes.	
Allocation de remplacement de revenus Informations complémentaires	
Votre revenu familial imposable dépasse probablement le montant maximum pour bénéficier d'une allocation.	
Allocation pour l'aide aux personnes âgées Informations complémentaires	
Vous devez avoir 65 ans ou plus.	
Allocations pour enfants atteints d'une affection Informations complémentaires	

Les résultats de l'examen d'éligibilité ne sont pas limitatifs: sauf dans le cas de compensations liées à l'âge, une personne peut demander d'introduire une demande pour bénéficier d'une compensation à laquelle, selon l'examen d'éligibilité, elle n'aura probablement pas droit.

La décision finale n'est prise qu'après avoir analysé la demande effective et avoir procédé, à un examen administratif et, éventuellement, à un examen médical.

Ce jugement ne relève donc pas du collaborateur d'une commune, d'un CPAS ou d'une mutualité.

Démarrer un nouvel examen d'éligibilité

Vous pouvez démarrer un nouvel examen d'éligibilité avec le bouton bleu 'Démarrer un nouvel examen d'éligibilité'. A moins que vous ne préfériez cliquer sur le logo ① en haut à gauche de l'écran pour revenir à la page d'accueil et y démarrer un nouvel examen d'éligibilité.

Depuis le 23 janvier, les examens d'éligibilité en cours sont sauvegardés dans le dossier du citoyen (voir partie C. de ce manuel). Il n'est donc plus nécessaire d'effacer l'examen d'éligibilité en cours dans la liste que vous voyez en tant que professionnel avant de pouvoir remplir un nouvel exemplaire.

Effacer un examen d'éligibilité

Pour effacer un examen d'éligibilité, cliquez sur l'icône en forme de maison ou sur votre nom
2. Rendez-vous ensuite dans la liste des demandes introduites / examens d'éligibilité et optez pour 'Examens d'éligibilité en cours'.



Dans la liste, cliquez sur 'supprimer', à côté de l'examen d'éligibilité.



L'examen d'éligibilité ne disaparaît pas tout de suite? Appuyez sur F5 ou sur le bouton 'rafraîchir' de votre moteur de recherche.

C. Comment consulter un dossier dans My Handicap

Se connecter au dossier d'un citoyen

Il est conseillé aux professionnels de consulter le dossier du citoyen dans My Handicap à l'avance pour voir si une demande est déjà en cours pour un numéro de registre national déterminé. Demander à nouveau un produit n'a pas de sens si la DG Personnes handicapées traite encore une demande précédente, pour le même produit.

Si vous vous êtes connecté à My Handicap en tant que professionnel, vous pouvez consulter le dossier d'un citoyen en cliquant d'abord sur la flèche à côté de votre nom et puis en sélectionnant 'se connecter en tant qu'agent'.



A la page suivante, vous pouvez introduire le numéro de registre national du citoyen afin de consulter son dossier.

Cogin de la personne	Connexion au Compte Citoyen		
		* 20	one obligatoire
	Cette page permet de se connecter au Compte Citoyen.		
	Attention		
	Vous allez vous connecter à un Compte Citoyen sécurisé. Vous aurez accès à de l'information s	ensible. Cette interaction et toutes les activités suivantes seront donc enregistrées.	
	Détails de connexion du Compte Citoyen de la personne		
	Numéro de registre national*		
	Code raison *	Login partenaire	•
	Description de la raison*		
	Etes-vous d'accord avec les termes et conditions ?*		
	Connecter Annuler		

Dans le champs 'numéro de registre national', veuillez indiquer le numéro de registre national de la personne handicapée pour laquelle vous souhaitez consulter un dossier.

Dans le champs 'code raison', veillez sélectionner votre fonction. Veuillez opter pour le 'login partenaire' si vous voulez vous loguer en tant que collaborateur d'une commune, d'un CPAS ou d'une mutualité.

Dans le champs 'description de la raison', veuillez indiquer la raison pour laquelle vous souhaitez consulter ce dossier (p.ex. 'à la demande du citoyen). La personne handicapée pourra elle-même également voir qui a consulté son dossier et pour quelle raison.

Veuillez cocher la case pour confirmer que vous êtes d'accord avec les termes et conditions et puis cliquer sur le bouton 'connecter'.

Vous recevrez une notification qui vous informe que vous vous êtes correctement connecté dans le dossier lié à un certain numéro de registre national.

Communication d'information

Vous êtes dès à présent connecté en tant que 76031222760. Veuillez cliquer sur l'icône "Accueil" pour accéder à votre espace de travail.

Continuer vers page d'acceuil

Page d'accueil du dossier du citoyen

Après que vous vous êtes connecté au dossier du citoyen, veuillez cliquer sur 'continuer vers page d'accueil' ou sur l'icône en forme de maison afin d'ouvrir l'aperçu du dossier.

Sur cette page d'accueil, vous pouvez retrouver les informations suivantes :

- Qui s'est connecté au dossier et quand ?
- la date de paiement
- les demandes introduites récemment.

1	Accusé de réception de Demande en ligne
	Nous avons reçu votre Demande en ligne pour Carte de stationnement. Le statut de cette demande est défini sur Supprimé. Nous vous contacterons dès que votre demande sera traitée. Veuillez noter la référence de votre demande : 1858
	Accusé de réception de Demande en ligne
	Nous avons reçu votre Demande en ligne pour Allocation d'intégration, Allocation de remplacement de revenus, Attestation relative à la réduction de la capacité de gain (moins de 65 ans) and Attestation relative à la réduction de l'autonomie (moins de 65 ans). Le statut de cette demande est défini sur En attente. Nous vous contacterons dès que votre demande sera traitée. Veuillez noter la référence de votre demande : 1495

Consulter les différents volets du dossier

A gauche de la page d'accueil, une bannière de menu s'affiche. Vous pouvez cliquer sur les différents icônes afin d'ouvrir la partie du dossier qui y correspond.



Paiements

Dans le volet paiements, vous pouvez trouver les paiements effectués. Vous pouvez y retrouver le méthode de paiement (assignation par chèque via la poste ou versement sur compte bancaire), la date du paiement et le montant.

Mes paiements							
Date de paiement	Agence	Méthode	Statut	Montant			
▶ 31/12/2016	DGHAN Social Welfare Organization	Chèque	Traité	€1 757,42			

Mes rendez-vous

Dans l'onglet 'mes rendez-vous', vous pouvez consulter la liste des rendez-vous que la personne handicapée a avec le médecin évaluateur du SPF Sécurité sociale.

Mes rend	lez-vous		
Vous pouvez déplacer une seul	e fois votre rendez-vous via ce site. Contactez le SPF Sécurité Sociale pour le faire de nouveau.		
Action	Objet	Lieu	Date et heure de début

Si vous souhaitez de nouveau reporter le même rendez-vous, veuille prendre contact avec la DG Personnes handicapées via le <u>formulaire de contact</u>.

<u>Allocation</u>

Dans l'onglet 'allocation' vous pouvez retrouver les allocations qui ont été accordées à la personne handicapée et qui sont en cours de paiement. Vous pouvez y vérifier la date de début et éventuellement la date de fin de couverture.

Accueil	Ce que j'ai						
Paiements	Programme	Date de Début de Couverture	Date de Fin de Couverture				
69	Allocation d'intégration	01/11/2016					
Mes rendez- vous	Allocation de remplacement de revenus	01/11/2016					
	Attestation relative à la réduction de la capacité de gain (moins de 65 ans)	05/01/2017					
Allocation	Attestation relative à la réduction de l'autonomie (moins de 65 ans)	05/01/2017					

Mes demandes

Dans l'onglet 'mes demandes' vous trouverez les demandes en cours et les demandes soumises ainsi que les demandes supprimées.

Mes deman	des						Nouvelle demand
Veuillez aussi utiliser "Nouvelle applic:	ation"; pour soumettre les ch	angements relatifs aux détails	médicaux.				
Demandes en cours							
Les demandes ci-dessous n'ont pa demande au SPF.	as été soumises au SPF.	Cliquez sur les liens ci-des:	sous pour suppri	mer une demande	ou pour poursuivre l	e processus d'admission et	soumettre votre
Demandes	Programm	mes Date de création					
Demande en ligne	Carte de s	stationnement 16		16/01/2017 Continuez la		uez la demande Supprime	r
Demandes							
Ce sont les demandes qui ont été	préalablement soumises.	Cliquez sur le lien "retirer" o	qui se trouve à dr	oite de la demande	e pour la retirer.		
Demandes	Programmes	Date de soumission	Statut du programme	Date de l'examen médical	Statut de l'examen médical	Raison de refus	
Demande en ligne	Carte de stationnement	16/01/2017 12:01	Retraité				
Demande en ligne	Allocation d'intégration	11/01/2017 09:31	Retraité				

Attention: Maintenant que le module qui remplace Handiweb est disponible dans My Handicap, il est possible d'avoir plusieurs demandes en cours (qui ne sont pas encore soumises à la DG Personnes handicapées). La demande en cours est sauvegardée dans le dossier de la personne handicapée. Vous pouvez compléter la demande en cliquant sur 'continuez la demande'. Pour l'annuler, vous pouvez cliquer sur 'supprimer'. Veuillez lire la partie E et F de ce manuel pour de plus amples informations.

Afficher un questionnaire rempli

Dans l'onglet demandes, vous pouvez cliquer sur l'icône 'pdf' à gauche de la demande en ligne soumise à la DG Personnes handicapées pour afficher le questionnaire rempli.

Statut du programme

Dans mes demandes, vous pouvez vérifier le 'statut du programme' d'une demande soumise. Une demandé peut être 'supprimée', 'en attente' ou 'approuvée'.

Retirer une demande

Il est possible de retirer une demande (p.ex. si la personne se rend compte qu'elle ne remplit pas les conditions). Vous pouvez retirer une demande en cliquant sur 'retirer' à côte de la demande soumise.

Demande en ligne	Allocation d'intégration	12/01/2017 10:46	En attente			Retirer
Demande en ligne	Allocation de remplacement de revenus	12/01/2017 10:46	En attente			Retirer
Demande en ligne	Attestation relative à la réduction de la capacité de gain (moins de 65 ans)	12/01/2017 10:46	En attente			Retirer
Demande en ligne	Attestation relative à la réduction de l'autonomie (moins de 65 ans)	12/01/2017 10:46	En attente			Retirer
 Demande	Allocation d'intégration	05/01/2017 19:26	Approuvé	05/01/2017	Terminée	Retirer

Vous verrez un formulaire qui vous demande d'indiquer pourquoi vous souhaitez retirer la demande.

	mande				
					* zone obligatoire
Motif		•			
Si autre, précisez					
Informations pers	onnelles				
Je comprends que j retirant ma candidat effet juridique et per	e peux poser une ure, je ne pourra ut être appliquée	e nouvelle candida i pas déposer dura de la même maniè	ture à tout mome nt une audience rre qu'une signat	ent. Je comprends . Une signature éle ure écrite.	également qu'en ectronique a le même
📃 En cochant ce	ette case et en e	ntrant mon nom ci⊣	dessous, je signe	e électroniquemen	t ma demande*
Prénom*		Deuxième prénom		Nom de famille *	

Veuillez indiquer le motif (classé par erreur, changement des circonstances, emploi obtenu ou autre).

• Demande d'information

Dans cet onglet, vous trouverez les demandes d'informations qui ont déjà été envoyées par le SPF et celles qui pour lesquelles une réponse est attendue ou encore à traiter.

Notification check eligibility and entitlement FR	06/01/2017	Non Traité
Notification check eligibility and entitlement FR	06/01/2017	Non Traité
Notification check eligibility and entitlement FR	06/01/2017	Traité
Notification check eligibility and entitlement FR	06/01/2017	Traité

Dans cette liste, vous pouvez également voir si l'information médicale a déjà été demandé auprès du médecin traitant (Medical Information- Request Eform).

Dans le cas où une erreur se serait produite, la demande d'information aura le statut 'problème de transmission'. Ceci est un message du logiciel du SPF, dont nous sommes déjà au courant. Ne veuillez donc pas tenir compte de ce statut.

Medical Information - Request EForm - Review DGHAN - Ehealth FR (Inf. Provider)	05/01/2017	02/02/2017	Problème de transmission
• Examens d'éligibilité en cours			

Dans l'onglet 'examens d'éligibilité en cours', vous pouvez retrouver les questionnaires liés au menu 'vérifier si je suis admissible'.

Examens d'éligibilité en cours			Commencer une nouvelle enquête d'éligibilité
Examens d'éligibilité en cours			
Nom d'évaluation	Date de début	Dernière évaluation	

Mes informations

Dans l'onglet 'mes informations' vous pouvez vérifier la composition de famille, l'adresse et la date de naissance de la personne handicapée.

Examens d'éligibilité en cours			Commencer une nouvelle enquête d'éligibilité
Examens d'éligibilité en cours			
Nom d'évaluation	Date de début	Dernière évaluation	

Se déconnecter du dossier du citoyen

Souhaitez-vous déconnecter du dossier du citoyen ? Cliquez sur la flèche à côté de votre nom et sélectionnez 'quitter'.



Un formulaire s'affiche vous demandant si vous êtes sûr de vouloir vous déconnecter de ce dossier.

Quitter le compte Citoyen

Etes-vous sûr de vouloir quitter le compte Citoyen de la personne ?

uler

Si vous cliquez sur 'oui', vous recevrez une notification qui vous informe que vous êtes déconnecté du dossier.

Communication d'information	
Vous êtes bien déconnecté du compte citoyen. Veuillez cliquer sur Quitter (au dessus de la page) pour quitter votre espace de travail.]
Continuer vers page d'acceuil	

Après avoir été déconnecté du dossier, vous avez deux options :

• Introduire une nouvelle demande

Cliquez sur 'continuer vers page d'accueil' et puis sur 'nouvelle demande' pour commencer une nouvelle demande pour un citoyen. Pour plus d'informations veuillez consulter la partie D de ce manuel.

• Vous déconnecter de l'outil My Handicap

Cliquez sur la flèche à côté de votre nom et sélectionnez à nouveau 'quitter'

D. Introduire une nouvelle demande

<u>Comment demander une carte de stationnement ou une carte de réduction sur les</u> <u>transports en commun si la personne est déjà reconnue par la DG Personnes</u> <u>handicapées?</u>

Si une personne demande uniquement une carte de stationnement ou une carte de réduction sur les transports en commun et est déjà reconnue par la DG Personnes handicapées, il n'est pas nécessaire de parcourir le questionnaire en ligne.

Vous pouvez demander la carte de stationnement et la carte de réduction :

- en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site web
- en composant le numéro de téléphone 0800 987 99
- par courrier

Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction générale Personnes handicapées Boulevard du Jardin Botanique, 50 - B 150 1000 Bruxelles

Comment introduire une demande dans My Handicap?

Veuillez consulter le dossier du citoyen à l'avance.

Cliquez sur 'introduire une demande' 6 sur la page d'accueil (logo situé en haut à gauche) ou sur 'nouvelle demande' dans votre liste de demandes en cours (en cliquant sur votre nom ou l'icône en forme de maison 2).

Cochez la / les compensation(s) pour laquelle / lesquelles vous souhaitez introduire une demande. Vous souhaitez plus d'informations? Cliquez sur le lien situé sous le produit, pour accéder à la rubrique du site <u>www.handicap.belgium.be</u>

Z Demande en ligne
Vous pouvez introduire une demande électronique pour les compensations suivantes.
Sélectionnez les compensations pour lesquelles vous souhaitez introduire une demande.
Allocations pour enfants atteints d'une affection Informatoris complémentaires
Jusqu'à l'âge de 21 ans, les personnes handicapées peuvent avoir droit aux allocations pour enfants atteints d'une affection. Attention : ce supplément n'est pas payé par nous. Il est versé par voite caisse d'allocations familiales ou voite caisse d'assurances sociales. Lire aussi: http://handicap.begjum.be/f/mes-dots/allocations-familiales-applementaires.htm le site web de FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales
Image: Allocation d'Intégration Informations complémentaires
Pour avoir droit à cette allocation, votre handicap doit tout d'abord être reconnu par nos médecins. Pour une allocation d'intégration, nous prenons également en compte les conséquences de votre handicap sur vos activités quotidiennes (autonomie). Ensuite, nous réalisons également une enquête sur votre situation administrative et financiere. Lire auss: http://handicap.belgium.belfi/mes-droits/allocation-integration.htm
Allocation pour l'aide aux personnes âgées Informations complémentaires
Pour avoir droit à cette allocation, votre handicap doit tout d'abord être reconnu par nos médecins. Pour une allocation pour l'aide aux personnes âgées, nous prenons également en compte les conséquences de votre handicap sur vos activités quotidiennes (autonomie). Lire aussi: http://handicap.belgium.belgi/mes-doits/allocation-aide-personnes-agees.htm
Allocation de remplacement de revenus Informations complémentaires
Pour avoir droit à cette allocation, votre handicap doit tout d'abord être reconnu par nos médecins. Pour une allocation de remplacement de revenus, nous prenons en compte les conséquences de votre handicap sur votre capacité à travailler (et non pas votre handicap lui-même). Ensuite, nous réalisons également une enquête sur votre stuation administrative et financière. Lire auss: http://handicap.belgium.belf/imes-diota/allocation-remplacement-revenu.htm
Attestation relative à la réduction de la capacité de gain (moins de 65 ans) Informations complémentaires
Si vous avez besoin d'une preuve de la reconnaissance de votre handicap, vous pouvez alors utiliser cette attestation.

Faites défiler la liste des compensations vers le bas et cliquez sur 'suivant'. Le système propose lui-même d'autres compensations qui sont souvent demandées en même temps que la compensation sélectionnée.

Vous pouvez éventuellement décocher certains éléments, mais nous vous conseillons de demander directement tous les produits. Ainsi, vous ne devrez pas réintroduire une demande pour ces produits plus tard.

👔 Sélection Programme		Imprime
En plus des mesures sélectionnées, d'autres mesures ont été automatiquement sélectionnées pour vous	Vous pouvez toujours choisir de les décocher.	
Allocations		
Allocation de remplacement de revenus Allocation d'Intégration	Oui	
Attestations		
Attestation réduction de la capacité de gain (moins de 65 ans)	\checkmark	
Attestation relative à la réduction de l'autonomie (moins de 65 ans)	V	
Quitter		Suivant

Introduisez le numéro de registre national du demandeur

1 NRN du demandeur	Imprimer
* indique un champ obligatoire	
NRN du demandeur*	Aide @
Quitter	Suivant

Les données du registre national sont automatiquement extraites de la Banque-carrefour de la sécurité sociale. Il faut parfois quelques secondes avant que ces données soient visibles.

Dans le cas d'une demande d'allocation, on collecte les données du demandeur, mais aussi celles relatives à la composition de son ménage.

Introduction des données de contact

Lorsque vous saisissez les données de contact, seuls les champs avec astérisque (*) doivent obligatoirement être complétés. Si quelqu'un choisit par exemple d'être contacté par téléphone, il n'est pas nécessaire de saisir l'adresse mail.

Attention: lorsque vous indiquez le numéro de téléphone, faites-le comme il se doit, à savoir:

Code pays	/ zone /	reste numéro de téléphone
032	09	0000000
032	0472	000000

Vous devez donc saisir quelque chose dans le champ 'zone', y compris pour les numéros de gsm.

Si une personne choisit d'être contactée par e-mail, elle doit bien entendu indiquer son adresse e-mail. Le numéro de téléphone est alors optionnel.

Veillez à ce que l'adresse e-mail indiquée soit complète. N'oubliez pas la mention '.com' ou '.be'. '<u>myhandicap@minsoc.fed.be</u>', par exemple, est une adresse e-mail valable, mais pas 'myhandicap@minsoc' car la dernière partie manque.

Indiquer un numéro de compte bancaire:

Il n'est pas obligatoire de préciser un numéro de compte bancaire.

En cas de demande d'allocation, nous conseillons fortement au client d'indiquer tout de même un numéro de compte. Payer par virement est plus sûr et plus rapide que payer par assignation postale. Par assignation postale, il peut arriver que le paiement ne soit effectué que 3 jours ouvrables après la date de paiement effective (autrement dit un délai légal prévu de telle sorte que le postier ne doive pas emporter trop de liquidités par tournée).

Lorsqu'on indique le numéro de compte, on vérifie si le format est en ordre (16 caractères à commencer par BE) et si le nombre de contrôle correspond au reste du numéro. Cela permet d'éviter les numéros de compte mal complétés.

Une fois que la DG Personnes handicapées reçoit la demande, nous vérifions, par échange électronique, si la personne handicapée est bien le titulaire ou le cotitulaire du compte bancaire indiqué. Ce compte doit par ailleurs être un compte à vue, et non d'épargne.

Ce contrôle ne peut être effectué pendant qu'on complète le formulaire en ligne car cela ralentirait le processus. C'est la raison pour laquelle le contrôle effectué par la DG Personnes handicapées a lieu a posteriori.

Le compte bancaire n'est mis sur 'actif' que pour verser l'allocation octroyée une fois ce contrôle effectué avec succès. Même si le numéro de compte est erroné (parce qu'il a été communiqué ou complété de cette manière, délibérément ou non), l'allocation ne risque donc pas du tout d'être versée sur un mauvais numéro de compte.

Introduction du nom du médecin traitant:

Merci de bien vouloir signaler au citoyen qu'il est obligatoire d'introduire le nom de son médecin traitant.

Il s'agira, de préférence, du médecin de famille qui a accès au dossier médical global. La DG Personnes handicapées le contactera personnellement pour demander les informations médicales.

La personne handicapée n'a pas de médecin traitant ou ne dispose pas d'informations médicales récentes? Dans ce cas, elle doit, idéalement, prendre rendez-vous avec un médecin pour que la DG Personnes handicapées puisse lui demander ces données.

Introduction des conditions permettant un traitement prioritaire d'une demande

Dans un certain écran, nous demandons quelles sont les situations dans lesquelles un dossier doit être traité en priorité.

L Conditions permettant un traitement prioritaire de votre dema	nde	Imprimer
Pour obtenir davantage d'explications concernant les questions, cliquez en bas à droite sur « Aide ».		
* Indique un champ obligatoire		
Conditions permettant un traitement prioritaire de votre demande		Aide 🕐
Recevez-vous à l'hôpital régulièrement un traitement de radiothérapie ou de chimiothérapie ?*	 Oui Non 	
Suite à un traitement de chimiothérapie ou de radiothérapie, avez-vous un suivi quotidien à domicile par une équipe d'infirmières et de soignants ?*	 Oul Non 	
Etes-vous atteint d'une sclérose latérale amyotrophique appelée aussi SLA ? *	 Oui Non 	

Ne répondez 'oui' que si c'est vraiment le cas. Le médecin évaluateur de la DG Personnes handicapées décidera d'accorder un traitement prioritaire à une demande seulement après avoir vérifié l'exactitude de la situation.

Les dossiers non prioritaires sont eux aussi traités dès que possible.

Traitement du dossier

Pour traiter la demande rapidement, la DG Personnes handicapées contacte elle-même le médecin traitant pour demander les informations médicales.

Il est important de demander au citoyen s'il y consent. Vous pouvez cocher la case correspondante dans le dernier écran de chaque demande.

	L Consentement	Imprimer
Envol	Veuillez indiquer si vous consentez à nos temes ou pas. * isotique un champ obligatione	
	Veillez Indiguer si vous consentez à nois terres ou pas Il se pointe que nous prenins constant avec votre médecin de famille, des organisations ou des personnes pouvant nous informer sur votre demande. Ces informations peuvent être de nature médicale et financher en appont avec votre demande. Vous mêtes pas dans toblagation de donner votre accordo que nous demandinos ces informations. Si vous mêtes pas daccord, sachez cependant qu'il se peut que nous financhions ces suffisante pour pouvoir établir que vous reinglissez les conditions d'oction en napport avec voite demande. «	
	Quitter	Suivant

La fonction d'aide

Une question n'est pas claire? Cliquez sur 'Aide' pour obtenir des informations supplémentaires.

En cas d'erreur

Si vous faites une erreur, n'utilisez pas la touche 'backspace' ou ne cliquez pas sur 'Sélection Programme' pour revenir en arrière. Cliquez sur 'quitter'. Pour supprimer la demande non finalisée de My Handicap, suivez la procédure décrite dans la partie D du présent manuel.

E. Comment compléter une demande en cours dans My Handicap?

Compléter une demande en cours (pas encore soumise à la DG Personnes handicapées)

Depuis le 23 janvier 2016, il est possible de sauvegarder plusieurs demandes incomplètes. Vous pouvez retrouver une demande en cours (pas encore soumise) dans le dossier du citoyen (voir partie C de ce manuel). En introduisant le numéro de registre national du citoyen, vous vous retrouverez sur sa page personnelle. Dans l'onglet 'demandes' vous y trouverez une liste des demandes en cours, qui n'ont pas encore été soumises. Vous pouvez les compléter en cliquant sur 'continuer la demande'.

Page d'accueil			
Demandes en cours Les demandes ci-dessous n'ont pas été soumises au SPF. Cliquez sur les liens ci-dessous pour supprimer une demande ou pour poursuivre le processus d'admission et soumettre votre demande au SPF.			
Demande	Programmes	Date de création	
Demande en ligne	Allocation d'intégration	24/06/2016	Continuez la demande Supprimer

F. Comment supprimer une demande incomplète dans My Handicap Supprimer une demande incomplète

Depuis le 23 janvier 2016, il est possible de sauvegarder plusieurs demandes incomplètes. Vous ne devez donc plus supprimer chaque demande complétée de manière incomplète avant de pouvoir en sauvegarder un autre exemplaire.

Vous trouverez ci-après la procédure à suivre pour supprimer une demande non finalisée de l'application My Handicap.

Cliquez sur l'icône en forme de maison ou votre nom ②. Votre liste de demandes en cours apparaît. Cliquez sur 'supprimer', à côté de la demande incomplète.

Page d'accueil			
Demandes en cours Les demandes ci-dessous n'ont pas été soumises au SPF. Cliquez sur les liens ci-dessous pour supprimer une demande ou pour poursuivre le processus d'admission et soumettre votre demande au SPF.			
Demande	Programmes	Date de création	
Demande en ligne	Allocation d'intégration	24/06/2016	Continuez la demande Supprimer

Une pop-up apparaît. Cliquez à présent sur 'Oui' pour supprimer réellement la demande.

Supprimer l'application: Demande en ligne		
Êtes-vous sûr de vouloir supprimer cette application?		
	Oui	Non

Si vous voyez que la demande ne disparaît pas tout de suite, cliquez sur le bouton 'rafraîchir' de votre moteur de recherche ou pressez la touche F5 de votre clavier.

Il est possible que vous puissiez encore cliquer sur 'supprimer...', même si la demande a déjà été supprimée. Dans ce cas, la pop-up suivante apparaît à l'écran. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur 'Oui'.

Supprimer l'application: Demande en ligne		
Transition impossible de 'Annulé' à 'Annulé'. Cette demande a déjà été supprimée.		
	Oui Non	

G. Confirmation de la réception de la demande

Une fois le formulaire de demande complété, vous recevrez une confirmation et un numéro de dossier.

Pour télécharger le PDF avec toutes les informations introduites, cliquez sur 'pour afficher une copie des informations que vous avez données, cliquez ici'.

Nous vous remercions d'avoir complété le présent formulaire !
Vote demande a bien été enregistrée. Pour mémoire, veuiliez noter vote numéro de référence en vue d'une utilisation utilérieure.
Nous vous tiendrons au courant de notre décision par courrier.
3 vous avez des questions, contactez-nous. Nos données de contact se trouvent sur note site internet : www.handicap.belgium.be. **Numéro de référence:279**Pour afficher une copie des informations que vous avez données, cliquez ict. **Confirmation de l'envoi**Si nécessaire, nous vous inviterons pour une évaluation de vote handicap par un de nos médecins. Si vous avez demandé une allocation, nous examinons également vote situation administrative (composition du ménage, revenus, ...).
Nous vous inviterons pour une évaluation de vote la noicap par un de nos médecins. Si vous avez demandé une allocation, nous examinons également vote situation administrative (composition du ménage, revenus, ...).
Nous vous inviterons pour une évaluation de vote la noicap par un de nos médecins. Si vous avez demandé une allocation, nous examinons également vote situation administrative (composition du ménage, revenus, ...).
Nous vous inviterons pour une évaluation de note décision par courrier.
Si vous avez des questions, contactez-nous. Nos données de contact se trouvent sur note site internet : www.handicap.belgium.be

<u>Attention</u>: vous pouvez, à tout moment, imprimer les informations que vous voyez à l'écran de votre PC, en cliquant sur l'icône en forme d'imprimante, dans la partie supérieure droite de l'application. Le PDF complet ne peut être imprimé qu'à la fin.

Liste des demandes soumises

En cliquant sur l'icône en forme de maison ou sur votre nom², dans la partie supérieure droite de l'application, vous voyez apparaître une liste de toutes les demandes introduites. Les 100 dernières seront conservées. Vous pouvez, ensuite, trier les éléments de cette liste en fonction de la date, en cliquant sur 'date et heure de soumission'.

Langue des documents PDF:

Le document PDF comprend 2 parties: les questions et les réponses.

La langue des questions est celle choisie à l'écran d'accueil (④), tandis que la langue des réponses est bien entendu celle dans laquelle les réponses sont données.

Si la langue choisie à l'écran d'accueil est différente (④), les questions sont traduites dans la langue sélectionnée, dans tous les documents PDF conservés. Les réponses indiquées restent bien entendu dans la langue dans laquelle elles ont été données.

L'avantage est qu'on peut, si la personne le souhaite, fournir au demander un document PDF dans une langue autre que celle dans laquelle le formulaire de demande a été complété en ligne.

3. Messages d'erreur connus

Un message d'erreur apparaît dans les cas suivants:

 vous demandez l'allocation d'aide aux personnes âgées pour une personne de moins de 65 ans

Vérification de l'âge pour l'allocation pour l'aide aux personnes âgées.	Imprimer
tevez avoir 65 ans ou plus pour demander une allocation pour l'aide aux personnes ágées ou le certificat correspondant. Vous ne pouvez pas continuer parce que vous avez moins de 65 ans	IS.
Quitter	Retour Suivant
 vous demandez l'allocation d'intégration et de remplacement de rev personne d'au moins 65 ans 	enus pour une
L Vérification de l'âge pour l'allocation d'intégration et l'allocation de remplaceme	ent de revenus.
Vous devez avoir moins de 65 ans pour demander une allocation d'intégration, une allocation de remplacement de revenus ou des certificats correspondants. avez 65 ans ou plus. Si vous souhaitez quand même demander une allocation d'intégration ou une allocation de remplacement de revenus, veuillez prendre c le formulaire web qui peut être consulté sur notre site Web.	Vous ne pouvez pas continuer parce que vou contact avec le SPF directement, de préférenc
Quitter	Retour Suivant
 vous introduisez une demande pour une personne qui ne figure pas 	s dans le registre de
population	Imprime
Pas inscrit dans les registres de population	
ne pouvez pas continuer car vous n'êtes pas inscrit dans les registres de population.	
Quitter	Retour Suivant
us devez alors procéder comme suit: 1) Cliquez sur le bouton ' Quitter '	
Vérification de l'âge pour l'allocation pour l'aide aux personnes âgées.	Imprimer
sevez avoir 65 ans ou plus pour demander une allocation pour l'aide aux personnes âgées ou le certificat correspondant. Vous ne pouvez pas continuer parce que vous avez moins de 65 ar	INS.
Quitter	Retour Suivant
Ne cliquez donc pas tout de suite sur 'Suivant' car l'écran suivant appa	araîtrait
/érification de l'âge pour l'allocation pour l'aide aux personnes âgées.	Imprimer
vez avoir 65 ans ou plus pour demander une allocation pour l'aide aux personnes âgées ou le certificat correspondant. Vous ne pouvez pas continuer parce que vous avez moins de 65 ans	S.
euillez corriger les erreurs suivantes avant de continuer. Vous ne pouvez pas continuer car vous avez moins de 65 ans.	
nuitter	Retour Suivant
2) Après avoir cliqué sur le bouton 'Quitter', quittez l'application en cliqué	quant sur ' Suivant '

 Quitter la demande

 Vous sez quitté la demande. Cette demande est déjà enregistrée. Vous pourrez y revent pour la terminer utilineurement.

 Ciquez sur le boutin Buivant pour revent à la page d'accueit.

 Retour
 Salvant

3) Vous arrivez à présent à la page d'accueil, sur laquelle vous devez supprimer la demande en cours. Supprimez la demande en cours.

Demandes en cours			
Les demandes ci-dessous n'ont pas été soumises au SPF. Cliquez s	ur les liens ci-dessous pour supprimer une demande ou pour poursu	ivre le processus d'admission et soumettre votre demar	ide au SPF.
Demande	Programmes	Date de création	
Demande en ligne	Allocation pour l'aide aux personnes âgées	24/06/2016	Continuez la demande Supprimer

Une 'pop-up' apparaît. Cliquez à présent sur 'Oui' pour supprimer effectivement la demande.

Supprimer l'application:	Demande en li	gne
Êtes-vous sûr de vouloir sup	primer cette appli	cation?
	Oui	Non

Si vous voyez que la demande ne disparaît pas tout de suite, cliquez sur le bouton 'rafraîchir' de votre moteur de recherche ou pressez la touche F5 de votre clavier.

Il est possible que vous puissiez encore cliquer sur 'supprimer...', même si la demande a déjà été supprimée. Dans ce cas, la pop-up suivante apparaît à l'écran. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur 'Oui'.

Supprimer l'application: Demande en ligne		
Transition impossible de 'Annulé' à 'Annulé'. Cette demande a déjà été supprimée.		
Oui	Non	

4. Conseils pour une utilisation fluide

- Vous pouvez utiliser l'application en continu. Si, toutefois, vous êtes inactif / inactive pendant 30 minutes, un message apparaît selon lequel la session a expiré et vous devez vous reconnecter.
- Si le citoyen ne peut répondre à toutes les questions, le formulaire de demande peut tout de même être sauvegardé dans son dossier depuis le 23 janvier 2017. Il peut luimême compléter sa demande ou le demander à une connaissance ou à un professionnel. Dès lors, nous vous déconseillons donc fortement d'envoyer une demande incomplète à la DG Personnes handicapées et d'envoyer les informations manquantes via le formulaire web.
- On vous a fait savoir qu'en raison du critère lié à l'âge ou à la nationalité d'une personne, la demande n'a pas pu être introduite pour un numéro de registre national bien précis (exemple: allocation d'aide aux personnes âgées pour une personne de moins de 65 ans)? Veuillez supprimer cette demande en cours manuellement dans la liste des demandes en cours ou dans le dossier du citoyen.
- La date de la demande est celle de l'introduction de la demande. Elle détermine la date à laquelle le droit peut être accordé. Si vous commencez à compléter le formulaire de demande à la fin du mois, mais vous ne pouvez le finaliser et l'envoyer qu'au début du mois suivant, vous devez le signaler par mail (<u>myhandicap@minsoc.fed.be</u>).

La DG Personnes handicapées modifiera alors la date de demande (en prenant en considération la date à laquelle le formulaire de demande a commencé à être complété, et non pas la date d'expédition effective), de telle sorte que l'usager ne perde pas un mois supplémentaire pour l'attribution du produit demandé.

5. Besoin d'aide?

- Avez-vous une question au sujet du contenu d'un dossier?

- Appelez notre numéro gratuit **0800 987 99** (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h)
- Envoyez-nous un **mail** par le site web de la DG Personnes handicapées.

- Avez-vous un problème de connexion au moyen de votre e-ID?

Prière de vous adresser au Contact Center Eranova si ce problème se présente fréquemment. Le Contact Center Eranova est la référence centrale pour toute personne qui se pose des questions au sujet du e-government de la sécurité sociale. Vous pouvez y obtenir des informations générales concernant les nouveaux services électroniques.

Vous pouvez contacter Eranova:

- au numéro de téléphone 02 511 51 51 (du lundi au vendredi, de 07 h 00 à 20 h 00). En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message et demander d'être rappelé.
- \circ $\;$ au moyen du formulaire de contact que vous ouvrez en cliquant $\underline{ici.}$

Vous avez d'autres problèmes techniques?

- Téléphonez au **02/ 509 85 99** (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16h30).
- Envoyez un mail à myhandicap@minsoc.fed.be ou